

Le gouvernement provincial verse un dollar par jour aux hôpitaux et sanatoriums pour tous les malades des salles publiques et une somme globale aux hôpitaux-écoles.

Au Manitoba, les assistés sont admissibles à certains soins médicaux, dentaires et optiques, moyennant justification de leurs ressources. C'est la municipalité qui assume la majeure partie des frais. Il en est ainsi de l'hospitalisation, une indemnité de tant par jour étant versée par la municipalité du malade, en plus des allocations provinciales de tant par jour. La province défraie les soins médicaux et hospitaliers de certains indigents qui ne relèvent d'aucune municipalité.

**Saskatchewan.**—Le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan comprend cinq divisions principales: services sanitaires et préventifs régionaux, services médicaux et hospitaliers, services de psychiatrie, recherche et statistique, et services administratifs. La Commission d'organisation des services de santé fait fonction d'organisme de consultation et d'organisation pour les grandes questions de programme et d'administration du ministère.

La Division des services sanitaires et préventifs régionaux comprend les services suivants: lutte contre les maladies transmissibles, hygiène infantile, lutte anti-vénérienne, services d'infirmières, hygiène dentaire, alimentation et salubrité publique. Ces services organisent des programmes s'étendant à toute la province et fournissent des consultations au personnel sanitaire local. La Division de la lutte contre les maladies transmissibles distribue gratuitement des vaccins et des sérums et surveille les programmes d'immunisation. Quatre cliniques de diagnostic et de traitement sont dirigées par la Division de la lutte anti-vénérienne. La Division des services d'infirmières s'occupe sur place des programmes de lutte contre les maladies vénériennes, la tuberculose et les maladies mentales et d'autres programmes de santé publique. Les laboratoires provinciaux répondent aux besoins de la santé publique et fournissent gratuitement certains médicaments et produits biologiques.

La Division des services sanitaires régionaux est chargée de l'organisation de régions sanitaires administrées par des conseils régionaux élus, mais dont le personnel est nommé et une partie des frais acquittés par la province. Huit des régions envisagées sont déjà établies. Outre les services généraux assurés dans toutes les régions, celle de Swift-Current possède un programme de soins médicaux payés d'avance comprenant la médecine générale, la médecine spécialisée, le diagnostic pour tous les résidents et certains services dentaires pour les enfants. Le programme est financé par des cotisations personnelles, des taxes foncières et des contributions provinciales. En deux autres régions, on a lancé des programmes d'hygiène dentaire pour les enfants.

La Division des services médicaux et hospitaliers est chargée de l'application du programme des services hospitaliers de la Saskatchewan, dirige le programme de services médicaux accordés à la plupart des assistés, surveille le fonctionnement du programme municipal de médecine et le Service d'ambulance aérienne et applique un programme de réadaptation pour les enfants infirmes et les malades atteints de poliomyélite, par l'entremise de la Division de réadaptation. En plus des soins hospitaliers gratuits, des services médicaux, dentaires et optiques complets, y compris quelques services auxiliaires, sont fournis à ceux (et à leurs épouses) qui reçoivent la pension générale de vieillesse et qui recevaient auparavant la pension de